



## Lutte contre les séparatismes : la scolarisation obligatoire à 3 ans sur la sellette



Info Le Parisien Politique

### **Le Conseil d'Etat doit rendre ce jeudi son avis sur le projet de loi sur le séparatisme. Mais il s'interroge sur la fin de l'enseignement à la maison.**

Et si la scolarisation obligatoire dès 3 ans, mesure phare du projet de loi « confortant les principes républicains » - plus communément appelé loi sur le séparatisme -, était considérée comme inconstitutionnelle par le Conseil d'Etat? Dans son projet d'avis, dont Le Parisien - Aujourd'hui en France a eu connaissance, les juristes n'y vont pas par quatre chemins.

Ils soulignent que « cette suppression n'est pas appuyée par des éléments fiables et documentés sur les raisons, les conditions et les résultats de la pratique de l'enseignement au sein de la famille ; il n'est pas établi, en particulier, que les motifs des parents relèveraient de manière significative d'une volonté de *séparatisme social* ou d'une contestation des valeurs de la République. Dans ces conditions, le passage d'un régime de liberté encadrée et contrôlée à un régime d'interdiction ne paraît pas suffisamment justifié et proportionné ». Et d'ajouter : « Le Conseil d'Etat, par suite, écarte du projet les dispositions relatives à l'instruction au sein de la famille. »

C'est ce jeudi que l'assemblée plénière générale du Conseil d'Etat doit décider d'adopter ou d'amender ce projet d'avis. Puis il sera transmis dans la foulée au gouvernement, lequel n'est pas obligé d'en suivre les recommandations. Il prend toutefois le risque d'être censuré par le conseil constitutionnel une fois la loi adoptée.

Si la demande de suppression de cet article était confirmée, ce serait en tout cas un camouflet. Car Emmanuel Macron tient particulièrement à cette obligation de scolarisation. Dont il a fait un étendard. « J'ai pris une décision, sans doute l'une des plus radicales depuis les lois de 1882 et celles assurant la mixité scolaire entre garçons et filles en 1969 », expliquait le chef de l'Etat lors de son discours des Mureaux, le 2 octobre.

Aujourd'hui, plus de 50 000 enfants suivent l'instruction à domicile, un chiffre qui augmente chaque année. Chaque semaine, des recteurs et rectrices trouvent des cas d'enfants totalement hors système. Dans les faits, certaines familles ont recours à l'école à domicile pour des motivations personnelles, religieuses ou sectaires mais aussi pour des raisons de santé (dans ce cas, des dérogations seront toujours possibles).

#### Newsletter Politique

Chaque jour, l'actualité politique vue par Le Parisien

Votre adresse mail est collectée par Le Parisien pour vous permettre de recevoir nos actualités et offres commerciales. En savoir plus

#### **VIDÉO. «Séparatisme islamiste» : l'instruction scolaire à domicile sera «strictement limitée», annonce Macron**

Selon nos informations, le ministère de l'Éducation nationale a discrètement sondé cette semaine le Conseil d'État sur une piste de scolarisation obligatoire à 6 ans, plutôt qu'à 3 ans. « Rien n'est clos. Il y a des discussions », convient, sans précisions, un conseiller de Jean-Michel Blanquer. S'agit-il d'une réécriture du texte ? Non, assure le gouvernement. S'agit-il alors pour le ministère de l'Éducation nationale de tester discrètement une hypothèse de travail, sorte de solution de repli si les obstacles juridiques se révélaient trop importants ? A suivre.